
PROCÈS –VERBAL de la séance du Conseil Municipal

**** Séance ordinaire du 19 mars 2025 ****

Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Date d'envoi de la convocation : 06 mars 2025

Date d'affichage : 06 mars 2025

Le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de BOURNAZEL – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLAMENT, Maire.

Étaient présents : Sylvain CABANEL, Serge DALMIERES, Marie DION, Jérôme FLAMENT, Francis MAZIERES, Philippe POLYDORE, Guillaume PRADAL, Didier RAFFI

Absents et Excusés : Sandrine BARRAU, Cédric BIER, Caroline MOUYSET

Secrétaire de séance : Marie DION

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2025

Monsieur le Maire demande aux membres présents lors de la dernière séance d'en approuver le procès-verbal. Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 février 2025.

Ordre du jour :

Délibération : approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

Délibération : approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

Délibération : travaux dissimulation du réseau de télécommunication électronique

Questions diverses

Objet : Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala - D 2025 005

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 17 février 2025 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ses statuts par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala tels qu'adoptée en Comité syndical le 17 février 2025 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, notamment sur les points suivants :

- Modification de la composition du comité syndical
- Création de la carte de compétence "assainissement collectif"

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une consultation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala dans le cadre de ses nouveaux statuts.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala tels qu'annexés dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Objet : Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU - D 2025 006

Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 17 février 2025, a accepté l'adhésion des communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala avec l'adhésion des communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des communes de VIALA DU TARN et VERRIERES au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence "eau potable".
- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des communes de CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence "assainissement collectif".

Objet : Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique 23-DR-0011 Dissimulation BT sur 81035P0001 - D 2025 007

Monsieur le Maire indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Dissimulation BT sur 81035P0001 VILLAGE (Place de l'église, rue des Acacias)", suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à **19 200,00 € T.T.C.**

Il propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite,
- **AUTORISE** son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

Questions diverses :

Monsieur FOSSARD, conseiller aux décideurs locaux, représentant de la DGFIP est venu présenter les résultats comptables et financiers de la commune. Cette analyse sera utile afin de pouvoir planifier financièrement le projet d'aménagement du Touron.

Monsieur le Maire a rencontré avec la société Thémélia en présence d'un représentant de l'Etat concernant le dit aménagement. Une étude de faisabilité de 2 projets devrait être restituée prochainement.

Mardi 18 mars a eu lieu la conférence des maires de la 4C afin d'acter la dernière phase du PLUi. L'arrêté définitif devrait être signé et validé le 8 avril 2025.

Le recensement général 2025 est terminé. La population de la commune a baissé par rapport à 2019.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

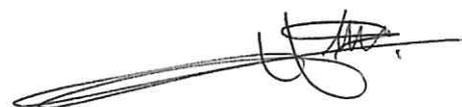
Le Secrétaire de séance,



Marie DION



Le Maire,



Jérôme FLAMENT

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE LA SÉANCE

D_2025_005	Approbation de la révision des statuts du SMELS
D_2025_006	Approbation de l'extension du périmètre du SMELS
D_2025_007	Travaux dissimulation réseau télécommunication (place de l'église et rue des acacias)

LISTE DES VOTANTS**MEMBRES PRÉSENTS AYANT PRIS PART AUX VOTES ET PROCURATIONS**

Sylvain CABANEL, Serge DALMIERES, Marie DION, Jérôme FLAMENT, Francis MAZIERES, Philippe POLYDORE, Guillaume PRADAL, Didier RAFFI